



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La Présidente

A l'attention des Présidentes et Présidents
de Fédérations

Paris, le 22 MAI 2024

Réf : 2024-SG-184

Mesdames les présidentes,
Messieurs les présidents,

Les fédérations sportives jouent un rôle décisif dans la bonne exécution du programme antidopage mené par l'Agence. Au quotidien, vos équipes, aux côtés des directions techniques nationales, contribuent à la réalisation des contrôles antidopage dans les meilleures conditions pour les sportifs comme pour les préleveurs et escortes.

Particulièrement à l'horizon des Jeux de Paris mais en toutes occasions et pour tous les niveaux le partage d'informations sur les compétitions, les stages et autres déplacements est crucial pour le département des contrôles. Je sais pouvoir compter sur une transmission fluide et spontanée de ces informations qui concourent à la lutte antidopage.

Pour la réalisation des contrôles eux-mêmes, nous nous attachons à faciliter leur déroulement en bonne intelligence avec les organisations ou structures sportives dans le respect du cadre légal applicable.

Des incidents peuvent cependant survenir et afin de les prévenir, il nous a paru important de partager un livret pratique. Mis à disposition des référents antidopage, ce livret rappelle :

- l'obligation de former des escortes et de les mettre à disposition lors d'un contrôle antidopage pour une compétition sportive ;
- les obligations concernant le poste de contrôle antidopage ;
- l'application d'un protocole spécifique applicable pour les sports collectifs.

Je vous invite à en favoriser la diffusion dans un souci de transparence.

Le département des contrôles demeure à votre disposition (controles@aflid.fr - 01 88 61 26 47) pour répondre à toute question.

Veuillez agréer, Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Béatrice BOURGEOIS

P.J. : Livret pratique pour les contrôles antidopage